

 **AUTONOMISATION DES FEMMES EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**« Parce que les femmes sont et font le monde… »**

****

Papier de Positionnement

La  centralité de l’autonomie des femmes, de l’égalité femme/homme et de la réalisation des droits humains des femmes dans le développement durable est de mieux en mieux reconnue  ces dernières décennies.

Cette reconnaissance est évidente dans la plupart des normes et accords internationaux.

La plate-forme d’action de Beijing assure que l’avancée  des femmes et l’égalité entre les femmes et les hommes est une question  de Droits de l’Homme, une condition de justice sociale et le seul moyen de construire une société durable juste et développée.

L’égalité des sexes ainsi que les droits et l’autonomisation des femmes sont des thèmes transversaux du Programme 2030 des Nations Unies. Celui-ci comprend 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles.

Les objectifs du Développement Durable plus sensibles au genre, proposent des engagements  égalité  femme/homme transversaux, ainsi  qu’un objectif spécial dédié à l’égalité des sexes et à l’autonomie des femmes et des filles et apportent, de ce fait,   de grandes améliorations par rapport aux Objectifs  du Millénaire pour le Développement, qui n’étaient en réalité,  qu’un  pacte civilisé entre pays développés  et  pays en développement.

On ne peut évoquer les acteurs du développement durable sans relever le rôle des femmes comme actrices à part entière de développement, dans toute leur diversité, qu’elles soient issues du milieu rural ou urbain, au « Nord » ou au « Sud », quel que soit leur âge ou leur condition sociale, leur culture ou religion.

Toutefois, malgré leur apport inestimable en terme croissance économique, les femmes ont encore un accès limité à l’éducation, à la formation, au recrutement et à l’égalité de rémunération et leur pouvoir est limité en termes de négociation et de prise de décisions.

L’autonomie des  femmes  demande, d’une part, la construction d’un environnement favorable à la mise en œuvre de leurs  Droits Humains et d’autre  part,  le renforcement de leurs compétences et de leurs capacités d’actrices du changement pour le développement durable.

***Il y a une urgence d’agir et une responsabilité de faire !!! (Michaelle Jean, Dakar2015).***

Parce qu’il est important de construire et d’investir sur la femme francophone maintenant pour rattraper le gap dans son éducation et sa formation et sa capacité d’adaptation face aux défis du développement durable.

Les membres du réseau francophone pour l’égalité Femmes-Hommes (RF-EFH) ont adhéré aux choix des thématiques de la CSW 60 : autonomisation des femmes , paix et sécurité en lien avec le développement durable, en ayant la conviction qu’à l’issue de ces débats elles repartiront avec l’assurance de mettre en œuvre ensemble les recommandations communes afin d’améliorer les performances économiques et sociales de nos pays et de créer un impact positif par le renforcement de la qualité de nos ressources humaines, levier de notre développement.

Le cadre de réflexion apporté par le réseau RF-EFH à l’occasion de la CSW 60 constitue une grande opportunité de partager nos convictions sur les sujets cruciaux du Développement Durable, de l’Education, de la Paix et de la Sécurité, de la Bonne Gouvernance, de l’Egalité Femme – Homme et de la Prévention de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, afin de contribuer à faire entendre les voix des francophones sur ces questions et à faire émerger des enjeux spécifiques aux contextes des pays francophones.

**L’ EGALITE FEMME/HOMME ET LA THEMATIQUE FEMMES & DEVELOPPEMENT DURABLE.**

****

Depuis plus de trois décennies, des rencontres majeures se déroulent sur la scène internationale pour attirer l'attention sur la nécessité de protéger les ressources de l'environnement par une exploitation écologiquement rationnelle pour en assurer la durabilité.

Parallèlement, d'autres exercices de planification stratégique de développement économique et social (Programme d'ajustement structurel, Document stratégique de réduction de la pauvreté) sont mis en œuvre pour trouver les voies et moyens d'une croissance économique convenable pour les pays en voie de développement, majoritaires sur la planète.

Par ailleurs, il a été régulièrement démontré, que le développement durable a besoin de ressources naturelles, disponibles en quantité et en qualité, de manière permanente pour asseoir une croissance économique soutenable, qui doit être la base de l'épanouissement socioculturel des populations, qu'elles soient des pays développés ou en développement.

La Francophonie, partie prenante de ce groupe d'acteurs, s'est inscrite dans cette mouvance internationale pour entreprendre des actions devant contribuer aux solutions des défis environnementaux, économiques et sociaux à relever.

La réduction de la pauvreté et le développement durable demeurent ses priorités fondamentales.

La mise en œuvre de la Stratégie économique de la Francophonie pour ses gouvernements membres est une opportunité majeure pour nos populations, femmes et jeunes, en particulier, de créer et de dynamiser une économie nationale et régionale francophone basée sur les compétences sûres susceptibles de générer des richesses de façon durable.

Fort de cet état de fait, le RF – EFH émet les recommandations suivantes :

**R1** : D’ici à 2030, il nous faut construire de nouveaux paradigmes avec des indicateurs sexo-spécifiques pour assurer la participation plus active et décisive de toutes les femmes et de tous les hommes aux processus de décision et de planification de nos programmes de développement. De même, il nous faut maitriser les outils d’évaluation systématiques pour mesurer l’aboutissement et l’impact de nos programmes sur l’autonomisation des femmes et le développement durable.

**R2** : Dans les mêmes délais, les pays francophones devraient davantage satisfaire les besoins des populations, femmes comme jeunes, de façon compatible avec les ressources disponibles ; il y a là, un souci d’équilibre , d’égalité et de résorption de gaps dans la distribution des ressources pour rendre durables les conditions du développement global.

**R3**: De profondes mutations économiques, sociales et idéologiques s’imposent pour arriver à une transformation structurelle des positions des femmes et des jeunes au sein de nos sociétés francophones. Nous suggérons fortement, la mise en œuvre de la stratégie économique de la francophonie pour servir de repères à cette évolution transformative.

**R4**: Une plus grande participation des femmes dans les conseils d’administration et dans les directions des entreprises francophones est à encourager: leurs méthodes d’administration se distinguent de celles des hommes et permettent aux entreprises de trouver un nouvel équilibre dans leurs plans stratégiques. Il s’agit, également de s’assurer, la pleine participation des forces de production de richesses et de veiller à la réalité de l’équité entre les sexes dans les processus de prise de décision. La prise en compte obligatoire du respect des droits humains, les évaluations périodiques de l’impact de l’égalité femme – homme dans les prises de décision doivent être des indicateurs permanents, déterminants dans toute nouvelle disposition, dans les programmes de développement des pays francophones.

**R5:** Il faudra mettre en place des actions contribuant à la collecte, à l’analyse et à la diffusion de données qualitatives et quantitatives, fiables et objectives, sur la contribution des femmes au développement durable – y compris les fruits du travail informel et du travail reproductif assuré par les femmes, en lien étroit avec les institutions impliquées sur ces sujets.

**R6 : AICHA : éducation ? formation ?merci.**

**R7 :** Les objectifs de développement durable ne seront atteints sans provoquer un changement structurel profond pour inciter la transformation des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes. Le Réseau lance un appel aux états membres de la Francophonie de combler la pénurie de financement des organisations de droits des femmes.

**L’EGALITE FEMME/HOMME EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE FEMMES PAIX & SECURITE**

****

Les femmes sont concernées à plusieurs titres par les conflits armés. Elles peuvent être à la fois victimes de violences et combattantes ou membres, volontaires ou non des forces armées. Elles sont aussi des actrices potentielles dans toutes les phases des conflits, en particulier dans les processus de paix, de réforme des secteurs de sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que dans les politiques de reconstruction et de développement.

En Afrique, plus d’un quart des 53 pays du continent ont été touchés par un conflit depuis la fin des années 1990. Les conflits armés d’aujourd’hui ont essentiellement un caractère interne, avec des répercussions régionales et sous régionales. Un constat singulier veut que les victimes de ces conflits soient, de manière disproportionnée, des populations civiles, et particulièrement les populations les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants.

Les formes de violences dont les femmes sont victimes sont le plus souvent les menaces à la sécurité personnelle, les violences sexuelles, les viols, la traite des femmes et des filles, l’aggravation des risques sanitaires etc. le conflit et la guerre ne font qu’aggraver leur vulnérabilité à cette violence.

En Europe, également, mais aussi dans les pays développés, les femmes demeurent souvent marginalisées, vulnérables devant l’impunité des violences sexuelles qu’elles subissent dans les zones de conflit armé ou non.

Et, plus particulièrement, dans des secteurs professionnels encore fermés aux femmes celles qui y ont accès sont victimes de violences trop souvent impunies. C’est le cas au sein des armées, comme cela a été mis en lumière en France lors de la parution d’une enquête sur les violences sexuelles dans l’armée française, les femmes recrues sont victimes de harcèlement et de violences sexuelles, étouffées par les administrations concernées et dont les auteurs s’en sortent trop souvent en toute impunité.

Par ailleurs, dans les pays francophones, les conflits engendrent également de grandes crises humanitaires, avec des millions de réfugié-e-s et de personnes déplacées (selon les estimations du HCR, les femmes et les enfants représentent 80 % des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde), des destructions d’infrastructures, une déstabilisation sociale et une limitation voire un arrêt total des services de base (écoles, structures sanitaires etc.).Anne DELORME ?merci.

L’exil réduit grandement la capacité des femmes et des filles de jouir de leurs droits. Quoiqu’il soit reconnu que les conflits ont des répercussions différentes sur les femmes et les filles, trop peu d’interventions et de financement ciblent les besoins et les priorités spécifiques des femmes réfugiées. Trop souvent, les programmes d’aide humanitaire ne font que renforcer les rapports de force et les inégalités entre les hommes et les femmes. Il faut plutôt insérer les interventions d’urgence dans le continuum d’une stratégie de développement durable qui a à son cœur l’autonomisation des femmes et des filles.

Ainsi, dans l’espace francophone, les inégalités et les violences vécues par les femmes et les jeunes filles se manifestent d’une manière récurrente dans les contextes de conflits armés et d’instabilités politiques et sociales, mais cela ne devrait pas occulter les formes de violences dont les femmes sont victimes en temps de paix sociale.

Dans le cadre des processus de rétablissement de la paix et au sortir d’un conflit, l’implication des femmes dans les politiques de reconstruction et de développement doit surtout permettre de garantir le respect des droits fondamentaux des femmes, de les rétablir dans un système égalitaire, où leur participation s’effectuera sur un pied d’égalité, de manière transversale, dans l’ensemble des processus décisionnels et à tous les niveaux de responsabilité.

Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000) portant sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution vient renforcer le dispositif législatif composé par la série de résolutions du Conseil de sécurité concernant les enfants dans les situations de conflits armés, la protection des civils dans les conflits armés et la prévention des conflits armés.

Cependant**, plus de quatorze ans après l’adoption de la Res. 1325, l'absence des femmes aux tables des négociations des accords de paix est encore criante.** Les femmes restent largement sous-représentées au sein des instances politiques et de transition et de nombreux pays n'ont toujours pas adopté un plan national de mise en œuvre de cette résolution. En période de conflit, les femmes continuent d’être prises pour cibles et subissent les violences les plus insoutenables.

Dans de nombreux pays, les crimes sexuels sont utilisés comme arme de guerre par les parties au conflit. Les auteurs de ces crimes jouissent de la plus grande impunité, qu’ils soient issus des forces officielles ou des milices, contribuant à banaliser ces crimes, alors même que les victimes subissent stigmatisation et abandon et qu'elles peinent à accéder aux services médicaux et psycho-sociaux nécessaires. Le film admirable du Dr. Denis Mukwege fait foi.

**Nous soutenons également que la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 1325 et des suivantes est un outil complet de garantie des droits des femmes et contribue durablement à la paix durable.**

Les membres du réseau RF-EFH considèrent qu’**il revient aux instances de décision des Nations Unies autant qu’ à celles de la Francophonie de renforcer les mécanismes de participation des femmes aux processus de paix, de réhabilitation et de développement durable en améliorant leur opérationnalité tout en favorisant un partenariat avec des organisations au niveau international et régional œuvrant dans ce secteur.**

Nous considérons **qu’il est également nécessaire que nos états et gouvernements membres s’approprient les instruments existants en matière de résolution des conflits et qu’ils fassent participer ,de manière constante ; les femmes et les hommes à l’évaluation systématique des décisions publiques de mise en œuvre de tels instruments tout en prenant en considération leur impact sur les indicateurs d’égalité entre les femmes et les hommes.**

Il est pour nous primordial de renforcer les structures de gouvernance existantes, de les rendre efficaces ~~et~~, responsables et comptables, et d’en mettre en place là où elles sont encore manquantes.

Pour ce sous -thème sur Paix et Sécurité en lien avec le développement durable, le RFEFH recommande ce qui suit :

**R1**: Favoriser les échanges réguliers entre les acteurs du développement, ceux de la paix, de la sécurité et ceux travaillant sur la promotion de l’égalité femme- homme dans nos différents pays.

**R2 :** L’instauration de structures de veille responsables, avec l’objectif de s’assurer que les structures impliquées pour une mise en œuvre efficace de la résolution 1325, et suivantes travaillent sur la base d’indicateurs mesurables et utilisables de façon transversale dans les secteurs concernés (finances, planification économique, justice, éducation, intérieur, santé, défense et de sécurité...)

**R3 :** La mise en œuvre de la résolution 1325 doit s’inscrire dans des programmes transversaux à de nombreux ministères et administrations. Il est nécessaire de renforcer non seulement la coordination interministérielle et interinstitutionnelle, mais aussi d’associer l’ensemble des acteurs concernés, y compris ceux issus de la société civile, afin de promouvoir une stratégie globale pour son application.

**R4 :** Il s’agit aussi de favoriser un renforcement de la participation directe des femmes aux missions de maintien de la paix et aux opérations de reconstruction en favorisant leur accès à des fonctions au sein des composantes civiles comme militaires ainsi qu’aux fonctions élevées dans la chaîne de commandement et d’avoir des données chiffrées sur leur participation.

Nous soulignons l’importance d’avoir recours aux femmes comme médiatrices, celles déjà formées et pour les autres, dont certaines agissent déjà de manière informelle comme actrices-médiatrices communautaires de résolution des conflits, nous recommandons la facilitation à l’accès aux programmes de renforcement des capacités. Mme la Secrétaire Générale de l’ OIF et son administration sont comptables de l’inclusion systématique des femmes dans les missions de prévention, de médiation , de conciliation post- crises.

**R5 :** La consolidation de la paix doit être l’affaire de tous, gouvernements nationaux, partenaires internationaux, société civile et communautés locales. Justine ?merci.

**R6 :** En parallèle à la mise en œuvre des processus de paix et de développement, le choix d’impliquer et de renforcer les capacités des femmes requiert une approche holistique qui inclut leur autonomisation et le renforcement de leur pouvoir d’action. Justine ?merci.

**R7 :** L’OIF, devrait aussi assurer l’engagement et la participation des hommes dans toutes les actions (terrain, militantisme, plaidoyer, et recherche) travaillant à la promotion et à l’atteinte de l’égalité de femme - homme dans le monde francophone.

Travailler avec les femmes et les hommes sur les relations de pouvoirs entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, pour briser les cycles de violence et transformer les rôles traditionnels au sein du foyer.

**R8 :** Le **RFEFH**  également recommande d’assurer la prise en compte des spécificités des filles et des femmes dans leur diversité, en portant une attention particulière aux femmes vivant en milieu rural, aux femmes en situation de vulnérabilité accrue, notamment les femmes en situation de handicap, et aux filles et adolescentes.

**R9 :** De même, nous recommandons d’améliorer le travail en réseau afin de renforcer les synergies entre les différents types d’acteurs, issus des différents pays, impliqués dans la promotion des droits des femmes et l’égalité de genre.

**R10 :** Il est impératif de faire des ponts entre les objectifs de développement durable et les programmes d’aide humanitaire et d’assurer que les interventions auprès de population réfugiées intègrent pleinement les cibles de l’objectif 5 sur l’égalité entre les sexes.